

AUTORISATION DE SORTIE

DE 16H30 A 18H30

Ce formulaire est à compléter et à déposer en mairie avant le 28/07/2017 impérativement.

Cela vous le comprendrez pour des raisons de sécurité !

Tout au long de l'année il fera foi et sera disponible, en garderie, afin d'ajouter pour diverses raisons une ou des personnes habilitées à prendre votre ou vos enfants à charge.

RAPPEL : Si votre enfant doit quitter l'école pour une raison quelconque, l'enseignante doit être prévenue et s'il est inscrit à la garderie il est indispensable de prévenir Brigitte (ou Martial si Brigitte est absente) par un mot sur papier libre, la veille ou le jour même.

Merci de votre compréhension

TOURNER ET COMPLETER LA FEUILLE SVP.....

